

**ÉLECTION POUR LE RENOUELEMENT DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS A LA COMMISSION DE LA
RECHERCHE (CR) DU CONSEIL ACADEMIQUE**
Collège 2 et Collège 3
Secteur de formation : ST

Scrutin du mardi 18 février 2025 au jeudi 20 février 2025

DECLARATION GENERALE DE CANDIDATURE

LISTE DES CANDIDAT(E)S

à remettre prioritairement en main propre au service des affaires institutionnelles et juridiques : **Porte E04 – 1^{er} étage de la Bibliothèque Universitaire des Lettres et Sciences Humaines** de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi.
ou par lettre recommandée avec accusé de réception dans les délais impartis à l'attention du président de l'Université, à l'adresse suivante : Université de Perpignan Via Domitia, Service des Affaires Institutionnelles et Juridiques, 52 avenue Paul Alduy, 66860 Perpignan Cedex 9
ou par mail avec accusé de réception dans les délais impartis à l'adresse mail suivante : dgsa-saij@univ-perp.fr
réf. code de l'éducation, articles D. 719-22 et suivants ; Décision n° 2024-062 du 28 novembre 2024 portant organisation de l'élection des représentants des personnels et des usagers au sein des conseils centraux.

Corps électoral : *(cocher la case correspondante : 1 seul choix possible)*

Collège 2 (des personnels habilités à diriger des recherches ne relevant pas du collège précédent) ⇒ **2 sièges à pourvoir**

Collège 3 (des personnels pourvus d'un doctorat n'appartenant pas aux collèges précédents) ⇒ **2 sièges à pourvoir**

Circonscription électorale : *(cocher la case correspondante)*

Secteur Sciences et Technologies (ST)

Nom de la liste :

.....

Soutenue par (facultatif)* :

* Les candidats ont la possibilité de produire une attestation de soutien rédigée et signée par le représentant légal du soutien considéré, remise lors du dépôt des candidatures.

Rang	M. ou Mme	NOM	Prénom	Secteur de formation : ST
1-				
2-				

Les candidats doivent relever du collège électoral considéré.

[Une liste de candidats par collège \(corps électoral\) et par secteur \(circonscription électorale\).](#)

Chaque liste doit être accompagnée des déclarations individuelles de candidature complétées sous peine d'irrecevabilité de la liste.

Pour les scrutins de liste, chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Les candidats sont rangés par ordre préférentiel

Le nombre de candidats présents sur une liste **ne peut excéder le nombre de sièges à pourvoir**. Le nombre minimum de candidats sur une liste est égal à la moitié des sièges à pourvoir.

La date limite de réception des candidatures est fixée au vendredi 17 janvier 2025 à 12h00.

Toute modification de la présente candidature doit être effectuée dans les délais prévus pour le dépôt et uniquement par le délégué de liste.

Délégué de liste (à déterminer parmi les candidats) et qui sera amené à participer le cas échéant au tirage au sort et qui siègera au sein du Comité Electoral Consultatif le mardi 21 janvier 2025.

Prénom et Nom :

N° Téléphone :

Adresse mail :

Si différent du délégué de liste :

NOM, Prénom, N° de téléphone et adresse courriel de la personne ayant déposé la liste :

.....
.....
.....

Fait à, le

Cadre réservé à l'administration

*Date et heure de réception et cachet du
service*

Nom et Prénom de la personne ayant déposé la
liste

Signature